

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MOSSON
40 RUE DE LOUVOIS CS 80001
34081 MONTPELLIER CEDEX 4

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 10 833 659 024
Référence de l'avis : 24 34 4398932 13
Contrat de prélèvement : P3 34 0240901 25
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P334024090125

Numéro de propriétaire : 172 R20279 J


Département d'imposition : 340
HERAULT


Commune d'imposition : 172
MONTPELLIER


Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 34019

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP MOSSON
40 RUE DE LOUVOIS CS 80001
34081 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél : 04 11 28 46 00

• **pour le montant de votre impôt :**
SDIF HERAULT
CELL. FONC. DEPARTEMENTALE MONTPE
156 RUE ALFRED NOBEL
CS 51018
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél : 04 11 28 49 64

* (service gratuit + coût de l'appel)

RUIZ-DOMINGO JUAN JOSE
BERTILE-RUIZ MARIE LORRAINE
9 AV DE L'EUROPE
30620 AUBORD

Somme à prélever

1 466,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024, directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR63 3000 2016 760X XXXX XXX4 G53
Identifiant de la banque : CRLYFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MDF7SW	PROP/INDIVIS	RUIZ JUAN JOSE
MDF7SV	PROP/INDIVIS	BERTILE MARIE LORRAINE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	52,63 %	%	0,167 %	0,249 %	12,35 %	0,828 %		
	Taux 2024	52,63 %	%	0,167 %	0,24 %	14,62 %	1,22 %		
	Adresse	205 RUE DE LA CROIX DES ROSIERS							
	Base	2047		2047	2047	2047	2047		
	Cotisation	1077		3	5	299	25	1409	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023	1037		3	5	243	16			
Cotisation 2024	1077		3	5	299	25	1409		
Variation	+3,86 %	%	0 %	0 %	+23,05 %	+56,25 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 10934134 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		57	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 340 01 111 019 172 172 Y L						Montant de votre impôt		1466	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.